

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

29 juin 2026

[Région Île-de-France] En 2025, le niveau de la sûreté nucléaire et de la radioprotection reste satisfaisant

À l'occasion de la parution du rapport sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, les divisions de Paris et d'Orléans de l'ASNR présentent les conclusions des actions de contrôle menées en 2025 en région Île-de-France.

Action de l'ASNR en région Île-de-France

En 2025, les divisions de Paris et d'Orléans ont réalisé **279 inspections** en Île-de-France, dont 110 dans le domaine de la sûreté nucléaire, 144 dans le domaine du nucléaire de proximité (dont 4 dans le domaine des sites et sols pollués), 19 sur le thème du transport de substances radioactives et 6 concernant des organismes ou laboratoires agréés.

En 2025, **11 événements significatifs** classés au niveau 1 de l'échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques (échelle INES) dans le domaine du nucléaire de proximité, **2 au niveau 1** de l'échelle INES dans le domaine des installations nucléaires de base (INB) et **2 au niveau 1** de l'échelle INES dans le domaine du transport de substances radioactives. **1 événement** concernant le Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France (C2RMF) a été classé au **niveau 3**.

2 procès-verbaux ont été dressés à l'encontre d'un responsable d'activité nucléaire et 3 rapports contradictoires préalables à la mise en demeure ont été adressés. Enfin, une mise en demeure a été publiée concernant l'Hôpital Privé Paul d'Egine.

Site CEA de Fontenay-aux-Roses

L'ASNR considère que le niveau de sûreté du CEA de Fontenay-aux-Roses est acceptable. Le site doit toutefois maintenir ses efforts pour assurer la sûreté d'exploitation de ses installations.

En 2023, deux chantiers majeurs ont été mis à l'arrêt à la suite de difficultés contractuelles et techniques, entraînant un décalage des échéances de démantèlement. Le CEA doit renforcer sa vigilance sur l'articulation des dossiers et des travaux projetés sur le site et poursuivre la mise en place d'actions fortes pour maîtriser et fiabiliser les délais associés.

Par ailleurs, l'ASNR considère que les actions engagées par le CEA en matière de maîtrise du risque incendie doivent être poursuivies pour atteindre le niveau de sûreté attendu.

Enfin, la gestion des déchets historiques constitue un point de vigilance majeur de l'ASNR. En effet, deux événements significatifs ont été déclarés en lien avec cette thématique en 2025. Le premier concerne la découverte d'un déchet présentant une activité radiologique supérieure à la limite maximale fixée dans le local d'entreposage. Le second est lié à un départ de feu survenu lors de la manipulation d'un déchet, qui a conduit au déclenchement du plan d'urgence interne (PUI) de l'exploitant et à l'activation de l'organisation de crise de l'ASNR.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

29 juin 2026

Site CEA de Saclay

L'ASNR considère que les installations nucléaires de base (INB) du site CEA de Saclay sont exploitées dans des conditions de sûreté satisfaisantes dans l'ensemble. Elle constate la poursuite, au cours de l'année 2025, des opérations visant à réduire l'inventaire radiologique entreposé dans les INB.

Les opérations de préparation au démantèlement et les travaux de démantèlement continuent de se poursuivre pour les installations concernées. La gestion de leur avancement, ainsi que la maîtrise des calendriers associés, demeurent un enjeu majeur.

De plus, les nouveaux locaux de gestion des situations d'urgence sont opérationnels depuis le 1^{er} janvier 2025.

L'ASNR note une amélioration globale des pratiques relatives à la surveillance des intervenants extérieurs. Toutefois, des insuffisances persistent en matière de formalisation, de traçabilité de la surveillance et dans la réalisation du contrôle technique des activités importantes pour la protection des intérêts.

Usine de production de radioéléments artificiels de CIS bio international

L'ASNR note que, depuis la dégradation du niveau général de sûreté de l'installation observée en 2023, le site s'est fortement mobilisé en 2025 sur des sujets jugés comme prioritaires par l'ASNR.

Néanmoins, l'ASNR constate que CIS bio international rencontre des difficultés pour respecter ses engagements, associés à des actions décidées à la suite d'inspections ou d'événements significatifs.

Malgré le travail conséquent engagé et les améliorations observées dans le management de la sûreté, CIS bio international doit poursuivre ses actions pour permettre une amélioration significative et durable. La rigueur d'exploitation, le maintien de la culture de sûreté et le pilotage des projets industriels ou visant à améliorer la sûreté ou la radioprotection restent les axes sur lesquels CIS bio international doit porter ses efforts.

Domaine médical

En 2025, la radioprotection dans le secteur médical se maintient à un niveau satisfaisant, comparable aux années précédentes. Ce constat doit toutefois être nuancé au regard de fragilités récurrentes constatées pour l'ensemble des domaines, de situations dégradées ayant conduit l'ASNR à procéder à deux mises en demeure d'établissements de santé réalisant des pratiques interventionnelles radioguidées, ainsi que de la survenue d'événements significatifs de radioprotection témoignant d'un manque de culture de radioprotection.

En radiothérapie, les principes fondamentaux de la sécurité sont en place et les démarches de **gestion de la qualité et de gestion des risques sont matures.** Des difficultés persistent néanmoins dans le retour d'expérience et l'analyse de risques lors de changements techniques ou organisationnels.

En curiethérapie, les inspections confirment une bonne prise en compte des règles de radioprotection, notamment en matière d'appropriation des systèmes de gestion de la qualité. **Le maintien de l'activité de curiethérapie constitue un défi majeur,** en raison des ressources et compétences spécifiques requises et des difficultés persistantes de recrutement.

En médecine nucléaire, la situation est **satisfaisante bien que contrastée.** L'appropriation des enjeux de radioprotection sur l'ensemble de la chaîne, pour le patient et son entourage, les professionnels, le public et l'environnement, constitue un sujet de vigilance pour l'ASNR. Des marges de progression subsistent par ailleurs sur la sécurisation des processus d'administration des médicaments, la gestion des effluents et des déchets, ainsi que la formation et l'habilitation des professionnels.

Dans le domaine des **pratiques interventionnelles radioguidées (PIR),** la situation progresse du point de vue de la radioprotection mais reste marquée par des disparités entre les **services**

d'imagerie interventionnelle et les blocs opératoires.

En scanographie, les inspections révèlent une bonne prise en compte des exigences de radioprotection des travailleurs et des patients, grâce à une **organisation de la radioprotection jugée robuste et globalement satisfaisante en matière de moyens dédiés.**

Fait marquant

L'année 2025 a été marquée par la survenue de plusieurs événements significatifs en radiologie conventionnelle, concernant parfois des cohortes de patients, notamment pédiatriques, qui ont mis en lumière des défauts de paramétrage des équipements, une formation insuffisante des professionnels et des défaillances dans la démarche d'optimisation des doses.

L'ASNR appelle à renforcer la culture de radioprotection, notamment par la formalisation des pratiques, l'habilitation des personnels et une meilleure analyse des doses délivrées. L'Autorité rappelle que la principale garantie d'un haut niveau de radioprotection réside dans une culture de radioprotection solide, portée par des professionnels formés, disposant de moyens et d'outils adaptés.

Domaine industriel, vétérinaire et de la recherche

En 2025, l'état de la radioprotection dans les domaines industriel, vétérinaire et de la recherche reste contrasté, avec des améliorations observées dans plusieurs secteurs mais des écarts persistants selon les activités, les organisations et les moyens mis en œuvre.

En radiographie industrielle, si les exigences sont majoritairement respectées, l'ASNR alerte sur des failles récurrentes de signalisation sur les chantiers, sur la qualité hétérogène des dossiers techniques qu'elle est amenée à instruire ainsi que sur la préparation des chantiers et la coordination entre donneurs d'ordre et entreprises de radiographie.

Dans le domaine vétérinaire, le recours à des organismes externes pour la radioprotection ne doit pas conduire à une dilution des responsabilités.

Dans les laboratoires de recherche, des améliorations dans la mise en œuvre de la radioprotection sont à noter, **malgré des fragilités récurrentes** sur la gestion des déchets et la mise en œuvre du programme de vérifications.

Domaine des sites et sols pollués radioactifs

L'ASNR rappelle que les pratiques d'assainissement des sites pollués radioactifs doivent être mises en œuvre en tenant compte des meilleures méthodes et techniques disponibles, dans des conditions économiques acceptables. En 2025, l'ASNR a émis huit avis :

- Quatre concernant la gestion de la pollution radiologique de plusieurs sites ;
- Quatre concernant des opérations d'assainissement ou d'aménagement, à destination de l'autorité environnementale.

Six inspections ont été réalisées pour contrôler des opérations d'assainissement en Ile-de-France en 2025 : au fort de Vaujours, au laboratoire de Marie Curie à Arcueil, à l'Île Saint Denis, au fort d'Aubervilliers, sur un site de Mazeau Recyclage à Gennevilliers et à l'Hôpital Paul Brousse (94).

En 2025, la division de Paris a également :

- Réalisé sept levées de doute et mises en sécurité après des découvertes d'objets radioactifs chez des particuliers ;
- Participé à différentes réunions techniques, avec le corps préfectoral et la Direction Régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) concernant la dépollution de deux sites.

Enfin, la division a participé à la rédaction d'un « secteur d'information » concernant la pollution radiologique résiduelle d'un site pollué dans l'Essonne, après son assainissement.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

29 juin 2026

Les divisions de Paris et d'Orléans de l'ASNR assurent la mise en œuvre des missions de contrôle sur le terrain pour toutes les installations et activités nucléaires en région Ile-de-France. Elles instruisent les demandes d'autorisation, vérifient la conformité à la réglementation relative à la sûreté nucléaire, à la radioprotection, à la gestion des équipements sous pression ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

En cas d'urgence radiologique, elles assistent les préfets dans la protection des populations et participent à la préparation des plans d'urgence. Elles sont aussi actives dans l'information du public, notamment via les CLI, et entretiennent des liens avec les médias, élus, associations, exploitants et autorités locales.

Contacts presse territoriale :

Evangelia PETIT

01 46 16 41 42

evangelia.petit@asnr.fr

Agence Bona fidé

Edgar BORRITS

06 51 37 83 59

eborrits@bonafide.paris

Contacts presse nationale :

Pascale PORTES

01 58 35 70 33

pascale.portes@asnr.fr

À propos de l'ASNR

L'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection est une autorité administrative indépendante créée le 1er janvier 2025. L'ASNR assure, au nom de l'État, le contrôle des activités nucléaires civiles en France et remplit des missions d'expertise, de recherche, d'appui aux autorités en situation d'urgence radiologique, de formation et d'information des publics. Consulter le site internet : www.asnr.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :

